## COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER

## Communiqué de presse

## La CSSF tire les premiers enseignements d'une année contrastée

Lors de la traditionnelle fête de fin d'année qui réunissait l'ensemble du personnel de la CSSF, son directeur général M. Jean-Nicolas SCHAUS a tiré les premiers enseignements d'une année contrastée.

Si la CSSF, qui a été confortée par les résultats de l'évaluation de la stabilité du système financier luxembourgeois effectuée par le Fonds monétaire international (« le secteur financier du Luxembourg est solide, efficace et bien surveillé »), peut légitimement exprimer sa satisfaction sur les conditions d'exercice de sa mission de surveillance prudentielle, l'année 2002 demeure néanmoins marquée par un ralentissement général des activités sur la place qui pèse sur les résultats des établissements du secteur financier.

1° Comme les années précédentes, le nombre de **banques** a continué de régresser pour se situer au 1er janvier prochain à 177. Les fusions qui sont le fruit de restructurations intragroupe au niveau international en sont la principale cause, même si certains établissements ferment leur porte pour insuffisance d'activité ou de rentabilité.

De façon générale, l'année 2002 n'entrera pas dans l'histoire comme une bonne année bancaire. Sur base des résultats intermédiaires, la CSSF prévoit une légère diminution des revenus de commissions qui semblent cependant se stabiliser de concert avec l'évolution plus favorable des bourses au cours des dernières semaines. Le dernier trimestre devrait se situer à un niveau comparable aux trimestres précédents. La marge sur intérêt va connaître une diminution plus substantielle. L'effet bénéfique de la réduction récente du taux d'intérêt directeur décidé par la Banque centrale européenne ne sera sensible qu'au cours de l'année 2003.

Dans le but de rétablir leur marge de rentabilité, les banques se sont engagées dans un processus de diminution des frais généraux qui porte ses fruits. Pour l'heure, l'emploi dans le secteur bancaire est resté stable.

Il convient toutefois de considérer que cette tendance générale en recul cache des évolutions très disparates à l'intérieur du secteur entre les banques spécialisées dans le *private banking* qui sont frappées de plein fouet par les difficultés que rencontre le métier de gestion privée de patrimoine et les banques à activité plus diversifiée, comme la gestion de trésorerie, les crédits et l'activité liée aux fonds d'investissement, qui affichent souvent des résultats appréciables. A noter enfin que, comme les années précédentes, les résultats finaux des établissements de crédit luxembourgeois seront fortement influencés de façon positive et négative par des éléments exceptionnels, notamment des plus- et moins-values sur participations.

## COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER

- 2° La chute pratiquement continue des marchés boursiers a lourdement pesé sur le patrimoine global des **organismes de placement collectif** qui est, c'est une première, en recul par rapport à 2001. Dans le même temps, la hausse du nombre des opc inscrits sur les listes officielles (le 2000ème opc sera bientôt constitué), les nouvelles inscriptions et surtout le montant de l'investissement net en capital qui dépasse les EUR 50 milliards pour 2002 indiquent une capacité de développement intact pour l'industrie des fonds d'investissement luxembourgeois.
- 3° Dans le secteur des **autres professionnels du secteur financier**, le nombre des entreprises soumises à la surveillance de la CSSF est resté stable, passant de 145 à 146. Seule la catégorie des domiciliataires connaît une évolution significative à la hausse avec l'arrivée de sept nouveaux domiciliataires. Les gérants de fortune et les professionnels intervenant pour leur compte propre ont particulièrement pâti de la conjoncture des marchés financiers, tandis que les distributeurs de part d'OPC connaissent dans l'ensemble une situation plus enviable.

D'un point de vue interne à la CSSF, il convient de souligner l'importante campagne de recrutement de 24 personnes qui a eu lieu au cours de l'année pour ajuster les effectifs aux besoins supplémentaires. L'interdépendance et la complexité croissante du secteur financier entraînent en effet de nouvelles exigences. Citons, parmi celles-ci, l'émergence d'une surveillance plus qualitative que quantitative, suite à la révision par le Comité de Bâle de la réglementation des fonds propres, l'introduction au cours des prochaines années des nouvelles normes comptables IAS, la coopération multilatérale en matière de surveillance consolidée de grands groupes financiers internationaux ainsi que l'attribution par la loi de nouvelles compétences ou de compétences élargies à la CSSF. A ce jour, la CSSF compte 203 agents.

Comme mot d'ordre pour l'année 2003, M SCHAUS a indiqué que le terme de « vigilance » soulignant la nécessité d'une surveillance attentive et sans défaillance lui paraissait particulièrement adéquat, tant en ce qui concerne l'attitude à adopter par les agents de la CSSF dans leur activité quotidienne de contrôle qu'en ce qui concerne les acteurs du secteur financier confrontés à un environnement actuel des plus exigeants.

Luxembourg, le 19 décembre 2002